Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260423-DL2603014-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 16 AVRIL 2026

Convocation

Date : 10/04/2026
Affichée le :10/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 26
Pouvoirs : 3
Étaient absents excusés : 3
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2603014

Le seize avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, PRESSE Philippe, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, BLANCHARD Jean-Luc, GOUEROU Gaëlle, GLORY Jacques, DUROS Henry, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, ROBIN Michel, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, GAUVRY Jean-Marie, BOIVENT Nathalie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, AKOSSI Laurence, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Léa MAXIMIN.**

ABSENTS EXCUSES : BOSSON Alain donne pouvoir à LE BRETON Rodolphe, HENO Gaëlle donne pouvoir à BOSCHER Evelyne, BIZET Carole donne pouvoir à BOUGEARD Rozenn.

DÉSIGNATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Commission consultative M.A.P.A. (Marché A Procédure Adaptée)

Monsieur le Maire propose de créer une commission M.A.P.A. « marché à procédure adaptée » qui sera chargée de déterminer, pour les marchés de travaux, de services et de fournitures dont le montant n'excède pas les seuils de procédure formalisée (passés sous forme de M.A.P.A), la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer à Monsieur le Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats. Le rôle de la commission sera de formuler un avis sur le projet de rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des titulaires. En aucun cas, elle n'attribuera le marché public.

Afin de faciliter la gestion de cette procédure, il est suggéré au Conseil Municipal que la composition de la commission M.A.P.A. soit, outre Monsieur le Maire, Président, ou son représentant composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La commission pourra se faire assister par les agents en raison de leur compétence en la matière.

Modalités de vote

Concernant les modalités de vote, il est proposé au Conseil Municipal de décider que l'élection des représentants se fera par un vote à main levée, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de la commission.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260423-DL2603014-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***DÉSIGNE, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres suivants :***

COMMISSION MAPA	
Président	Bruno LE BESCAUT
Représentant	Jean-Michel SCOUARNEC
1) Titulaire :	Gaëlle HENO
2)Titulaire :	Michel ROBIN
3) Titulaire :	Philippe PRESSE
1) Suppléant :	Eliane GLOTIN
2) Suppléant :	Jean-Luc BLANCHARD
3) Suppléant :	Carole BIZET

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 23 AVR. 2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 23 AVR. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN